

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE de l'ESPE

Séance du Lundi 1er juillet 2019 à 9h00

Le Conseil d'École de l'ÉSPÉ de Franche-Comté s'est réuni le lundi 1er juillet 2019 à 9h00 au siège de l'ÉSPÉ – 57 avenue de Montjoux à Besançon sous la présidence de madame Françoise Bévalot, présidente du Conseil d'École.

Etaient présents ou représentés :	Etaient excusés	Etaient absents
Représentants des personnels de l'ÉSPÉ Denis PASCO (arrivé à 9h42) Emilie SAUNIER, procuration à F.Knittel Fabien KNITTEL Sylvie GUYON, procuration à M.Laugier Matthieu LAUGIER Myriam PRETOT, procuration à M.Laugier Laurent BARATO, procuration à A. Maitrejean Sylvie MAREY, procuration à E.Lang Ripert Patrick CHATOT, procuration à F. Bévalot Agathe MAITREJEAN Louis BARDOT Antoine VOYNNET	Clémentine VUILLOT	Pascal LECROART
Représentants de l'UNIVERSITE : Fabrice BOUQUET, procuration à F.Muyard Laurence RICQ, procuration à F.Muyard Oumhanie LEGEARD Frédéric MUYARD	Catherine TIRVAUDEY	Nicolas TORDI
Représentants du RECTORAT : Françoise BEVALOT Mahdi TAMENE Séverine VANAUTRYVE, procuration à D.Thellier Julien ROCHE, procuration à D.Thellier Didier THELLIER	Nadine VIESTE	
Représentants des Collectivités Territoriales :	Virginie CHAVEY Eric KOEBERLE	
Personnalités extérieures à titre personnel : Elsa LANG RIPERT Deniz GYGER-GASPOZ, procuration à F.Bévalot		
Personnes invitées : Catherine CAILLE-CATTIN, directrice de l'ÉSPÉ Arnaud MOULY, directeur-adjoint chargé des études Christophe TOURNEUX, directeur-adj relations Ed.Nle Romain CARRÉ, responsable administratif adjoint Nathalie VILLEMAGNE, responsable scolarité Nathalie ROGGY, secrétaire de direction		

Le quorum étant atteint, la Présidente ouvre la séance à 9h00 et remercie les membres présents.

Elle rappelle l'ordre du jour :

1/ Modalités de Contrôle des Connaissances 2019-2020 – présentation par Arnaud Mouly

Suite au refus des représentants étudiants de prendre part au vote, au dernier conseil d'école du 7 juin, en raison du délai trop court pour examiner les MCC envoyés 4 jours avant le conseil, il a été proposé par Françoise Bévalot, de se réunir ce jour pour prendre de temps d'examiner les nouvelles MCC.

Arnaud Mouly a donc réuni à nouveau tous les responsables de parcours le 19 juin dernier, afin de réexaminer ces MCC, tout en restant conforme aux modalités imposées par l'université.

Arnaud Mouly précise que ces MCC ont été élaborées en concertation avec les Conseils de perfectionnement de chacun des parcours. Ces conseils sont composés des enseignants et des étudiants de ce parcours qui se réunissent deux fois dans l'année.

Frédéric Muyard précise que ces MCC, valables qu'une seule année universitaire, doivent être affichées un mois après la rentrée, c'est pourquoi un CFVU se réunira début septembre. Il y a un risque de refus des MCC en CFVU d'où l'importance de les voter en temps utile.

Arnaud Mouly propose de détailler mention après mention, avant de détailler les parcours.

MCC 1^{ère} mention (1^{er} degré) :

Il précise que les changements résident principalement dans la précision de la temporalité des évaluations.

Vote des MCC de la 1^{ère} mention (22 votants avant l'arrivée de D.Pasco) :

20 voix POUR, 2 abstentions

MCC 2^{ème} mention (2nd degré) :

Louis Bardot fait remarquer la différence du nombre d'évaluations pour le parcours Mathématiques (2 au lieu de 1 dans les autres parcours). Arnaud Mouly et Christophe Tourneux argumentent ce choix en raison du grand nombre de stagiaires en reprise d'étude dans ce parcours et qu'une seule évaluation pourrait leur être préjudiciable, malgré la surcharge de travail que cela peut occasionner.

Oumhanie Legeard précise que l'élaboration des MCC est aujourd'hui une vraie question notamment avec la notion de blocs de compétences qui nécessite un travail de réflexion sur l'adaptation des MCC.

Ce sujet a été soulevé dans le cadre de la reconnaissance DAQ et fera l'objet d'un travail de réflexion lors de la prochaine maquette. Le problème réside dans le fait d'être dans une double logique : cursus universitaire et logique de concours.

Louis Bardot insiste sur la charge de travail qu'occasionnent des contrôles au dernier semestre.

Elsa Lang Ripert réagit en précisant que les évaluations ne sont pas forcément des moments supplémentaires, mais ce temps peut être intégré dans le plan de formation, type ateliers ou autre.

Denis Pasco constate que pour le parcours EPS, les évaluations écrites représentent 70 % des épreuves alors que c'est un métier d'interaction sociale. Cela nécessiterait un équilibre entre travaux de restitution épreuves orales et épreuves écrites.

Matthieu Laugier précise que si le stage est également évalué en épreuve écrite c'est qu'il sert de support.

Antoine Voynnet enchérît en disant qu'il n'est pas utile d'avoir la date butoir de rendu si les autres éléments ne sont pas connus (contenus, constitution de groupe...)

Vote des MCC de la 2^{ème} mention (23 votants)

20 voix POUR, 3 voix CONTRE

MCC 3^{ème} mention (encadrement éducatif) :

Louis Bardot remarque que ce qui est possible pour les CPE ne semble pas être reproduit pour les parcours du 2nd degré.

Antoine Voynnet, stagiaire CPE précise que la diminution du nombre d'évaluations ne correspond pas à une diminution de travail.

Arnaud Mouly précise que pour l'élaboration des prochaines maquettes, le nombre d'éléments sera réduit afin de réduire les évaluations.

Ce nombre d'éléments était conséquent afin d'avoir une meilleure lisibilité, mais de ce fait entraînait une surcharge d'évaluation.

Vote des MCC de la 3^{ème} mention :
20 voix *POUR*, 1 voix *CONTRE*, 2 *ABSTENTIONS*

MCC 4^{ème} mention (PIF) :

Ce parcours proposé principalement à des personnes en activité, avait pour but de valider un master dans le domaine de la formation de formateurs et de formatrices et la recherche en éducation.

Les évaluations de ce parcours n'ont pas donné lieu à des retours négatifs malgré la charge importante de travail.

Vote des MCC de la 4^{ème} mention :
23 voix *POUR*

MCC D.U. :

Le diplôme universitaire est adressé aux personnes lauréates d'un concours, déjà titulaire d'un Master MEEF. Ces personnes sont dispensées du diplôme.

Vote des MCC du D.U. :
23 voix *POUR*

La Présidente du Conseil d'école
De l'ÉSPÉ de Franche-Comté



Françoise BÉVALOT